



JRS France

QUELLES REPONSES AU DEFI MIGRATOIRE ? POUR CONSTRUIRE LA SOCIETE QUE NOUS VOULONS

Retour sur la soirée débat du 13 mai avec la participation de :

Jean-François CORTY, Co-fondateur de l'association Pour une Europe migrante et solidaire.

Jean-Yves LECONTE, Sénateur, spécialiste de la question migratoire.

Bénédicte PÉTELLE, Députée, engagée à JRS France.

Jérôme VIGNON, Conseiller à l'Institut Jacques Delors.

Modérateur : **Guy Aurenche** avocat, président d'honneur de la Fédération internationale de l'ACAT et ancien président du CCFD-Terre solidaire.

JRS Plaidoyer

15/05/2019



CENTRE
PRIMO LEVI | VIVRE APRÈS
LA TORTURE



A l'heure où Schengen est remis en cause, où les principes fondateurs l'Union européenne sont éprouvés, des réponses de fond au défi migratoire s'imposent.

Quelles sont les voies proposées par les différents acteurs : institutions, société civile, chercheurs, élus nationaux et européens ? Quel est leur juste rôle ? Quels enjeux pour le Parlement européen ?

Jean-François Corty, co-fondateur du mouvement **Pour une Europe migrante et solidaire**

Avant de parler des réponses, il faut voir de quoi il est question dans le défi auquel nous sommes confrontés. Il convient de réagir frontalement aux politiques ultra-libérales ou néo-libérales en vigueur aujourd'hui qui vont à l'encontre des valeurs d'hospitalité constituant l'ADN de nos territoires. La politique suivie depuis plusieurs années se déploie autour de quatre niveaux stratégiques : **l'institutionnalisation de la violence dans les politiques publiques** qui devient alors un « outil de gestion » (destruction de sacs de couchage dans les camps,...), la **criminalisation de l'aide** (question des sauvetages en Méditerranée), **la remise en question du droit d'asile** au travers de la politique de « mieux renvoyer plutôt que mieux accueillir » et **l'externalisation de l'asile** dans ces pays dits « sûrs ».

Au-delà de ces axes stratégiques adoptés par les gouvernements de droite et de gauche depuis une quinzaine d'année, les libertés individuelles et collectives sont remises en cause à deux niveaux :

- Des mouvements xénophobes instrumentalisent la question de la migration pour « faire exploser le projet européen » ;
- L'action et la capacité d'action de la société civile est questionnée par des politiques de fermeture.

Il convient de se rappeler que l'on parle du sort de personnes qui entreprennent un voyage où elles risquent leur vie.

Comment convaincre nos concitoyens qu'il est nécessaire d'accueillir et de dépasser leurs peurs ?

Il faut rappeler qu'**il existe un lien direct entre les politiques adressées aux migrants et celles adressées aux citoyens.**

Concrètement, pour que la société accueille mieux, il faut refondre le règlement de Dublin, améliorer les conditions d'accueil des personnes qui pénètrent sur le territoire européen et « remettre au goût du jour » la solidarité entre les Etats membres. Toutes ces propositions ne sont réalistes que dans une société sensibilisée à la vertu de l'accueil.

Une urgence et une priorité doit être aussi celle de sauver des vies en mer.

Jean-Yves Leconte, sénateur représentant les Français établis hors de France, auteur du *l'Europe de Schengen face à la crise des réfugiés*, pour la Commission des affaires européennes.

Il ne peut y avoir d'intégration sans égalité de droits. Cela est vrai pour les étrangers en France comme les Français établis à l'étranger.

Pour convaincre nos concitoyens de la nécessité de transformer notre politique migratoire, que ce soit dans l'hémicycle ou lors d'échanges plus informels, il convient en premier lieu de **dompter ses peurs et de dépasser ses doutes pour mener son argumentation jusqu'au bout.** La peur se voit, se sent et laisse à ses adversaires la place pour gagner. C'est notamment à cause de cela que les idées xénophobes ont pu se développer ces dernières années. La peur dépassée, on peut aller au-delà du discours sur les valeurs en **prenant bien garde de ne pas renvoyer les personnes à leur extranéité.**

La migration contribue à l'économie française et européenne et l'accueil de l'étranger trouve ses sources dans l'identité européenne, son histoire et ses valeurs.

Depuis 2015, l'espace Schengen a été renforcé mais il n'y a pas eu d'avancée en matière d'asile en Europe. La communautarisation de la politique migratoire est pourtant nécessaire dès lors que l'on crée des frontières communes.

La politique étrangère de l'UE pose problème car elle n'est pas unifiée aujourd'hui. Elle **nécessite d'être plus intégrée au niveau européen.** L'ensemble des pays européens ne veulent pas prendre en charge les conséquences des désordres que certains pays européens ont contribué à créer à l'exemple de ce qui s'est passé en Libye.

Des propositions sont faites pour :

- créer une coopération renforcée permettant la reconnaissance mutuelle des **décisions sur l'asile de pays de l'Union européenne**
- mettre en place **une cour d'appel de l'asile commune** aux différents pays impliqués dans cette coopération,
- **Appliquer Dublin de manière plus solidaire en acceptant d'étudier les demandes d'asile de personnes inscrites dans Eurodac, mais n'ayant pas déposé auparavant de demande d'asile,**
- Être attentifs à l'activation, dans les négociations européennes, de la **notion « pays tiers sûrs »** qui peut entraîner une sous-traitance des politiques d'asile à des Etats où sont commis des actes portant atteinte à la dignité humaine.

Au-delà du non-respect des droits humains et de la convention de Genève, ceci pourrait conduire à la dislocation de la coopération européenne en matière d'asile. Les pays qui auraient, en droit interne, des obligations spécifiques devraient alors sortir des coopérations européennes pour respecter leurs propres exigences. Ceci serait le cas notamment en France.

Guy Aurenche, ancien président de l'ACAT et du CCFD

Nous avons utilisé le mot « peur » à plusieurs reprises. Nous pourrions l'accorder au pluriel en évoquant « les peurs », nos peurs, mes peurs. Nous faisons le constat de ceux qui ont fait la politique depuis quinze ans, et nous, pendant ce temps-là, qu'est-ce que l'on a fait ?

Bénédicte Pételle, député de la République En Marche et membre du réseau JRS Welcome

C'est l'engagement dans la société civile à travers l'accueil des réfugiés qui a mené Bénédicte Pételle à la politique. Avec sa famille, elle est famille d'accueil JRS. Des échanges qu'elle a eu avec les demandeurs d'asile et les réfugiés accueillis chez elle, elle note que la « crise migratoire » largement médiatisée est plutôt une crise de l'hospitalité et dénonce avec force le système Dublin.

Le 9 mai dernier, le programme de Renaissance a été dévoilé pour les élections européennes du 26 mai. Dans les grandes lignes, il reprend la politique du « en même temps » et vise à protéger les frontières tout en accueillant.

Pour protéger, l'Union européenne et les Etats membres doivent s'appuyer sur Europol pour combattre les passeurs ; développer Frontex pour atteindre un effectif de 100 000 personnes pour contrôler les flux migratoires de manière efficace ; contribuer aux retours volontaires. Pour accueillir, il faut soutenir les initiatives qui facilitent l'intégration.

Le programme pose question lorsque l'on a la conviction que l'hospitalité donne du sens à une société et que Dublin la met en échec.

Guy Aurenche

« Les réfugiés m'ont donné la force de m'engager en politique ». Partant des mots de Bénédicte Pételle, Il note combien l'énergie politique vient d'une expérience de rencontre.

Le mot crise, largement utilisée en ces temps, ne doit pas nous faire peur puisque qu'il implique une naissance, une renaissance.

Jérôme Vignon, conseiller à l'institut Jacques Delors, think tank spécialisé dans les affaires européennes, et auteur du rapport *Pour une politique Européenne de l'asile des migrations et de la mobilité* (novembre 2018).

Il note l'importance d'avoir une vision à long terme pour aborder l'asile et la migration.

Les migrations, l'asile et l'Europe sont attachés :

- par des **liens historiques** puisque l'Europe ne s'est pas faite seulement pour elle-même (cf. la déclaration de Schuman) ;

- par des **liens juridiques** puisque les quatre grandes libertés définies dans les traités ont été consacrées en droit européen en lien avec l'ébauche d'une politique d'accueil européenne ;
- par un **lien identitaire** : la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne fait une référence explicite à la Convention de Genève de 1951 et stipule que la dignité de *toute personne* doit être respectée. C'est d'ailleurs ce qui est en cause entre l'UE et certains pays.
- Enfin, ces **liens sont politiques** puisque la migration et l'asile sont une priorité de l'UE. C'est à l'UE de s'en occuper.

Tous ces liens, au milieu d'une actualité plutôt sombre, appellent à participer au vote du Parlement européen. Jérôme Vignon le rappelle : « Les élections du 26 mai ne sont pas rien ».

Pour lui, il est nécessaire d'enclencher dès aujourd'hui un **processus vertueux de décisions européennes qui traitent de l'asile et de la mobilité**.

Rien de grand ne s'est fait rapidement dans la construction européenne. **La réforme de l'asile doit commencer par une refonte du règlement Dublin initiée par un « pool » d'Etats volontaires et solidaires**. Il pourrait s'agir des douze Etats membres qui ont œuvré au développement de l'une politique migratoire dès les années 90 et ont assumé à eux seuls 90 % des tâches de l'asile. **La prise en charge se ferait sur une base de répartition équitable et prenant en compte le souhait des demandeurs d'asile**. **L'agence européenne commune de l'asile** y prendrait part en veillant en particulier à une instruction de l'asile commune pour obtenir un titre de protection équivalent partout.

A partir de là, d'autres avancées pourraient être faites.

La création d'une politique migratoire unique au sein de l'Union européenne implique, bien sûr, la **protection des frontières** au niveau européen. En revanche, la politique de protection des frontières ne peut pas être la pierre angulaire d'une politique d'asile.

L'Union européenne doit définir son action de manière anticipée et apaisée, pour une mise en œuvre effective à moyen et long terme, en particulier en matière de développement. Il est fondamental de mener une politique de développement au niveau de l'Union européenne. **Les migrations sont souvent réversibles et un travail de coopération entre les régions pourrait renforcer la migration circulaire qui est source de développement**.

En ce qui concerne l'opinion publique, il faut dépasser le clivage entre nationalistes et progressistes puisque la majorité des personnes ne se reconnaissent pas dans ces catégories.

Pour répondre aux doutes que partagent la plupart des personnes et pour éviter la prise les démarches d'intimidation de certaines forces, il convient de créer une politique de long terme qui combine asile, migration et développement.

Il s'agit de donner une voie à une espérance raisonnable

Chaque acteur a un rôle à jouer à titre individuel et collectif. Chacun de ces rôles est complémentaire : certains ont pour mission de sauver des vies, d'autres de trouver des solutions légales pour permettre à des personnes de trouver un asile.

Parallèlement à cela des travaux doivent être menés par les personnes compétentes sur les causes des migrations et sur les causes de l'inefficacité de l'accueil pour définir ces politiques de long terme. Trouver des solutions d'avenir est possible en se coordonnant.

L'œuvre propre d'une association militante et engagée de JRS, en particulier en France, comme celle d'autres associations qui se consacrent de longue date à l'accueil et à l'accompagnement humain des migrants, possède une vertu qui va au-delà de leur efficacité apparente. Elles donnent à voir qu'une issue est possible malgré les impasses politiques apparentes. Elles font évoluer les cœurs et disposent ainsi les intelligences à s'ouvrir.

Guy Aurenche souligne l'importance de l'idée d'enchaînement de décisions stratégiques présente dans la proposition de Jérôme Vignon.